

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du **MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 à 20h00**, à la Mairie.

*Convocations envoyées : le 5 septembre 2017*

*Affichage aux panneaux : le 6 septembre 2017*

L'an deux mil dix-sept, le douze septembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

**Présents** : Michel LE TALLEC, Dominique RIBIERRE ; Olivier LE CAM; Michèle BETTEX ; Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON ; Michel ETERNOT, Dorine LEGRAND ; Olivier THERET ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ;

**Absents excusés** : Patricia ANDRIEU ; Mélissandre RIBIERRE

**Absents** : Monsieur René RICOUL

**Pouvoirs** : Madame Patricia ANDRIEU donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BERGERON  
Madame Mélissandre RIBIERRE donne pouvoir à Madame Dominique RIBIERRE

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Claude BERGERON

Après lecture du compte-rendu de la séance du **2 juin 2017** et de la séance extraordinaire du **30 juin 2017**, qui n'appellent aucune observation, le conseil municipal approuve l'ordre du jour.

## **1. RENTREE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Ce dernier regrette la division de la maternelle avec deux classes au Coudray et la troisième au Déluge. Ce système a néanmoins permis d'éviter une fermeture de classe.

Les effectifs sont de 165 élèves pour l'ensemble des communes de la Drenne et du Coudray sur Thelle. Notre commune compte 53 enfants scolarisés.

*Par ailleurs, le conseil municipal sollicite les membres de la commission SIRS et demande un changement de l'ordre de passage du bus.*

En effet, les petits de maternelle ont moins de temps que les autres pour déjeuner. Cette demande sera faite lors de la prochaine réunion du SIRS le 19 septembre prochain.

Enfin, le retour de la semaine à 4 jours connaît un franc succès. Le Centre de Loisirs bénéficie de réservation plus régulière.

## **2. BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire souhaite remettre au goût du jour le système de bibliothèque ; Les deux classes de maternelles sont intéressées. Afin de rendre l'endroit le plus agréable possible des menus travaux sont à prévoir.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'effectuer ces travaux.*

## **3. BATIMENT PERISCOLAIRE**

Le bâtiment Périscolaire, en cours de construction, est maintenant hors d'eau. Mme BETTEX présente la tuile de couverture, la couleur du crépi extérieur, du sol, des murs et des portes...

Un devis n° DEV2017-09/06 est présenté pour l'aménagement de la cuisine. Cette option avait été écartée dans un premier temps car trop onéreuse. Le présent devis comporte tous les appareils semi-professionnels pour un total HT de 23 773 €. Auquel s'ajoute le devis lave-linge et sèche-linge n° DV2017-08/08 pour 3 151 € HT

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire de la commune à signer les devis présentés.*

Concernant l'aménagement du parking, l'abattage des arbres actuels est indispensable. Des devis seront sollicités.

## **4. TRANSFERT ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE**

Le transfert de la compétence assainissement est effectif depuis le mois de juin 2017. Or, notre village ayant un système d'assainissement non collectif, pris en charge par la commune tant au niveau des travaux que pour l'entretien, notre cas est très particulier. Il est le seul sur les 41 communes que compte la Communauté de communes Thelloise.

Aussi, des renseignements complémentaires sont sollicités, notamment sur :

- la procédure d'intervention en cas de problèmes, de pannes ou de mauvais fonctionnement de l'installation ;
- le mode de remboursement. La procédure de remboursement actuelle va-t-elle être modifiée, le montant sera-t-il identique ?

Madame RIBIERRE informe les membres du Conseil municipal que depuis le début des travaux, les administrés ont réglé 2 150 € au total dont 630 € pour l'entretien et 1 520 € pour la réhabilitation.

## **5. TRAVAUX EN COURS**

Lors du dernier conseil des devis ont été actés sur des travaux de voirie. Ces derniers sont en cours de réalisation.

D'autres travaux sont à prévoir, afin de faciliter les eaux pluviales, du côté de la mare et rue de Gardine.

Monsieur le Maire soumet au conseil l'achat de portails manuels sur rail afin de sécuriser les accès entre la mairie/ l'école et la mairie / nouveau périscolaire.

## **6. ETUDE DE DEVIS**

### **6.1 Devis DELAVILLE**

Monsieur LE CAM présente un devis de l'entreprise JS DELAVILLE pour la déviation des eaux pluviales rue de Gardine pour un montant de 660 € HT.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis présenté.*

Monsieur le Maire a reçu le devis de l'entreprise DURAND pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2018. Ce dernier sera étudié après réception d'autres devis.

Les contrats d'assurance seront dénoncés à la fin du mois et un appel d'offres sera lancé.

### **6.2 Abonnement à la Lettre du Maire Rural**

L'abonnement à la lettre du Maire Rural arrive à échéance. Ce soutien d'information est important. Sur proposition du Maire, *le Conseil municipal accepte sa reconduction pour 231.15 € HT.*

## **7. RAPPORT D'ACTIVITE SE60**

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60), conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales a transmis son rapport d'activités 2016. Celui-ci est présenté au Conseil. Ce dernier en prend acte.

Monsieur BERGERON interroge Monsieur le Maire sur les compteurs LINKY. Madame RIBIERRE informe le Conseil que ce type de compteur peut être refusé par la mairie pour l'ensemble du village mais que cela doit être fait dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire soumet au vote des membres du Conseil municipal, le refus de ce type d'installation. Le résultat est 11 POUR le refus et 3 abstentions (Monsieur CHARBONNIER, Monsieur LE TALLEC et Madame BETTEX).

Afin de permettre aux administrés de recueillir leurs avis, un sondage sera réalisé très prochainement dans les boîtes à lettres de la commune et sur le site internet.

## **8. FETES ET CEREMONIES**

**11 NOVEMBRE 2017** : La commémoration aura lieu en mairie. Une demande de modification d'horaire est avancée.

**MARCHE DE NOEL 2017** : les 25 et 26 novembre prochain. Le repas de la soirée sera un couscous et l'animation sera réalisée par M. CHARBONNIER. Madame BETTEX sollicite le conseil municipal pour aider à la mise en place et assurer le bon déroulement de cette manifestation.

### **CRECHE VIVANTE 2017**

Le samedi 16 décembre deux séances seront proposées : à 17 h et 19h. Un prototype d'affiche pour recueillir des bénévoles nécessaires à la réalisation de cet évènement est présenté aux membres du conseil municipal. Une première réunion d'information aura lieu le samedi 14 octobre à 10h30 en mairie.

Comme il est de tradition, c'est l'un des bébés né dans l'année qui tiendra le rôle principale du petit Jésus. Monsieur LE CAM informe que 7 naissances ont été recensées durant l'année 2017.

### **ARBRES DE NOEL 2017**

Le dimanche 17 décembre à 10h00, le spectacle proposé est un Guignol spécial « Reines de neiges ». Plusieurs devis ont été sollicités pour les jouets des enfants.

### **Questions diverses**

Le Salon des maires se tiendra le 22 novembre prochain.

L'assemblée générale de l'UMO aura lieu le 9 décembre 2017, avec trois tables rondes.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h00.*